



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/44/917
31 janvier 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-quatrième session
Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET
LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Note du Secrétaire général

1. Le troisième rapport de la Mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral au Nicaragua (ONUVEN), contenu dans le document ci-joint, porte sur la période comprise entre le début de la campagne électorale, début décembre, et la fin de janvier. On y analyse des questions relatives à l'administration ou au processus électoral, au déroulement des activités politiques et électorales, aux médias, et d'autres sujets d'actualité.
2. M. Elliot L. Richardson, représentant personnel du Secrétaire général, s'est rendu au Nicaragua du 10 au 16 janvier 1990. Au cours de sa deuxième visite officielle, M. Richardson a eu des entretiens avec le Président et les membres du Conseil électoral suprême, ainsi que des conseils électoraux régionaux de Bluefields, Juigalpa, Managua et Puerto Cabezas, avec des candidats aux élections présidentielles de partis et d'alliances politiques ainsi qu'avec les dirigeants des principales forces politiques des régions où il s'est rendu. Il s'est aussi entretenu longuement avec le Président de la République. Avec tous ses interlocuteurs, M. Richardson a abordé les principaux aspects du processus électoral et a discuté des préparatifs en cours qui visent à garantir la régularité du vote et du scrutin qui auront lieu le 25 février.
3. M. Richardson m'a fait part personnellement de son évaluation de la situation électorale au Nicaragua et m'a tenu au courant du rôle que joue l'ONUVEN sous la direction de M. Iqbal Riza.

Troisième rapport au Secrétaire général de la Mission d'observation
des Nations Unies chargée de la vérification du processus électoral
au Nicaragua

I. INTRODUCTION

1. Le mandat de la Mission prévoit l'établissement et la présentation périodique de rapports au Secrétaire général, qui informe, selon qu'il y a lieu, le Conseil électoral suprême (CSE) du Nicaragua. De même, dans la résolution 44/10 du 23 octobre 1989, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire tenir régulièrement des informations sur le déroulement des travaux de l'ONUSUEN. En conséquence, l'ONUSUEN a établi le présent rapport qui porte sur les aspects essentiels du processus électoral nicaraguayen en décembre 1989 et janvier 1990, et notamment sur : les préparatifs que font les organes électoraux pour organiser les élections et réduire le plus possible la possibilité de manipulations, le renforcement des organes électoraux, la campagne électorale et l'utilisation des médias. Les membres de la Mission ont bien souvent été amenés à entreprendre les démarches nécessaires pour régler nombre des problèmes évoqués ci-après. Les initiatives qu'ils ont pu prendre à ce titre ne sont pas expressément mentionnées du fait qu'on les considère comme une partie normale des tâches leur incombant. Le rapport ne rend compte, ce en raison de leur importance, que de certaines des démarches effectuées par le représentant personnel du Secrétaire général, et en particulier de différentes questions analysées lors de son entrevue avec le Président Ortega.

Préparatifs de la troisième phase

2. Actuellement, l'ONUSUEN dispose d'un effectif de 54 fonctionnaires, sans compter les experts consultants qui la conseillent. Elle a des bureaux permanents dans toutes les régions électorales, à l'exception de la région IX (Río San Juan) qui, en raison de sa très faible densité de population, relève de Juigalpa. Pour les élections du 25 février, l'équipe d'observateurs de l'ONUSUEN sera renforcée par au moins 160 observateurs supplémentaires. Un tiers environ viendra du Secrétariat de l'ONU et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; un autre tiers sera composé de fonctionnaires et d'experts des organismes et projets des Nations Unies qui se trouvent dans la région; et le dernier tiers sera fourni par les gouvernements de divers pays, qui ont accepté de contribuer à l'effort de vérification. Cela portera à plus de 50 le nombre des nationalités représentées à l'ONUSUEN, ce qui contribuera sans aucun doute à la diffusion internationale d'informations détaillées relatives au processus électoral nicaraguayen.

3. L'ONUSUEN a toujours mis l'accent sur les aspects qualitatifs des activités d'observation; le maintien au cours du processus électoral des niveaux précédemment atteints représentera un effort important. Les préparatifs ont commencé il y a quelque temps et on a constitué une solide équipe de statistique et d'informatique qui permettra, aux fins d'information et de vérification internes, de faire une projection à usage interne des résultats des élections avec une marge d'erreur très réduite et parallèlement, de tabuler les résultats. L'ONUSUEN s'est également assuré le concours d'experts en logistique pour organiser l'opération complexe d'observation du processus électoral. Elle a commencé à conclure des accords avec des organismes des Nations Unies, essentiellement le Programme des Nations Unies

pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Groupe d'observateurs des Nations Unies en Amérique centrale (ONUCA), afin de pouvoir étendre l'infrastructure complexe qui est nécessaire pour appuyer les activités de vérification. En outre, même si le nombre des observateurs et les ressources disponibles permettent de couvrir correctement les élections, la coordination voulue sera assurée avec l'Organisation des Etats américains (OEA) et avec le groupe de personnalités politiques dirigé par l'ancien Président des Etats-Unis, M. Carter.

II. LA SITUATION INTERNATIONALE ET SES EFFETS SUR LE PROCESSUS ELECTORAL

4. Au cours des deux derniers mois, des changements se sont produits sur la scène internationale qui ont eu, et continuent d'avoir, une influence sur le processus électoral au Nicaragua. Les changements qui ont lieu en Europe de l'Est ont bien entendu eu un impact sur la situation locale et la position des parties au dit processus. Cependant, les faits les plus significatifs ont eu lieu dans la région. Les relations entre El Salvador et le Nicaragua, qui s'étaient déjà envenimées à la suite de l'offensive du Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional (FMLN) et de l'assassinat des six pères jésuites, se sont encore détériorées vers la fin du mois de novembre. La chute d'un avion censé venir du Nicaragua qui, selon les autorités salvadoriennes, contenait des armes destinées à soutenir le FMLN dans son offensive, a été à l'origine de la suspension des relations diplomatiques entre San Salvador et Managua. En conséquence, le sommet centraméricain qui devait avoir lieu au Nicaragua a été reporté, bien qu'il ait été possible, après de nombreuses discussions, d'organiser une réunion extraordinaire à San Isidro de Coronado, au Costa Rica.

5. Dans la déclaration publiée à l'issue de la réunion le 12 décembre (A/44/872-S/21019), les cinq présidents centraméricains ont, notamment, prié la Commission internationale d'appui et de vérification (CIAV) de prendre des mesures en vue de la démobilisation du FMLN. Ils ont également appuyé le Gouvernement nicaraguayen en demandant que les fonds approuvés au titre de l'aide humanitaire à la résistance nicaraguayenne soient remis à la CIAV pour la mise en oeuvre du processus de démobilisation, rapatriement et réinstallation volontaire des membres de la résistance et de leurs familles. De son côté, le Gouvernement nicaraguayen a rappelé l'offre qu'il avait faite à la résistance nicaraguayenne de faire le nécessaire pour que les personnes rapatriées avant le 5 février puissent s'inscrire sur les listes électorales et d'exercer leur droit de vote lors des élections du 25 février 1990. Le 8 janvier 1990, le premier groupe de membres de la résistance démobilisés dans le cadre des accords conclus par les présidents centraméricains à Tela (Honduras) le 7 août 1989 (A/44/451-S/20778) est arrivé au Nicaragua et s'est inscrit sur les listes le 22 janvier dans les bureaux du Conseil régional de Managua.

6. La mise en oeuvre des accords positifs conclus lors du sommet a malheureusement été gravement affectée par les conséquences des événements du Panama. Au Nicaragua, l'opération que les Etats-Unis ont lancée au Panama le 20 décembre a amené le Gouvernement nicaraguayen à annoncer un état d'alerte extrême, en invoquant la possibilité d'une intervention des Etats-Unis au Nicaragua. L'opposition a alors allégué que l'état d'alerte militaire déclaré sur

/...

tout le territoire national visait à restreindre les libertés politiques et civiques, créant une atmosphère de guerre qui n'était pas sans affecter le processus électoral. Les déclarations des candidats de l'Union d'opposition nationale (UNO) selon lesquels l'intervention des Etats-Unis au Panama avait permis à un gouvernement "représentatif et librement élu" d'accéder au pouvoir ont donné l'occasion aux candidats du Front sandinite de libération nationale (FSLN) d'accuser l'UNO d'être à l'origine de conflits susceptibles d'entraîner une intervention similaire au Nicaragua. La situation, déjà en soi très tendue, s'est aggravée sensiblement avec l'incursion des troupes nord-américaines à la résidence de l'Ambassadeur du Nicaragua au Panama. Pour représailles, le Gouvernement nicaraguayen a expulsé un certain nombre de diplomates de l'ambassade des Etats-Unis à Managua et a présenté une plainte qu'a examinée le Conseil de sécurité, mais une détérioration grave de la situation a pu être évitée. Washington n'en a pas moins considéré l'expulsion comme une tentative pour restreindre sa capacité d'observation des élections. Dans ce contexte, la réaction tardive et nuancée de l'opposition a facilité la tâche du Gouvernement, qui souhaitait donner l'impression que l'opposition appuierait une opération de caractère similaire au Nicaragua.

7. L'événement le plus important a été la publication d'un communiqué du Ministère de la défense qui, au troisième alinéa, appelait l'armée et les forces du Ministère de l'intérieur à appliquer, dans le cadre de l'état d'alerte extrême et "dès le début de l'intervention américaine... les plans de neutralisation, d'élimination et d'exécution de tous les éléments traîtres à la patrie les plus récalcitrants qui avaient encouragé l'intervention, ouvertement ou de façon dissimulée...". L'ONUJEN a exprimé immédiatement sa préoccupation au CSE devant les incidences de ce communiqué, dans le contexte de la campagne électorale. Cette préoccupation a été partagée par le CSE, qui a envoyé une demande d'éclaircissements au Ministère de la défense. Les termes quelque peu ambigus de la réponse soulignaient que ledit alinéa n'avait aucun lien avec le processus électoral mais qu'il se référait exclusivement aux "mesures légitimes, extraordinaires et d'exception" que le Gouvernement serait amené à prendre dans l'éventualité d'une intervention armée. Par la suite, le CSE a publié un communiqué réaffirmant que la Constitution et les droits et garanties qu'elle établissait restaient en vigueur et rappelant aux Ministères de la défense et de l'intérieur leur devoir de garantir et respecter les droits de tous ceux qui participent au processus électoral en cours. A la date d'établissement du présent rapport, cet épisode paraîtrait pouvoir être oublié si l'opposition ne continuait de faire valoir qu'il démontre la volonté belliciste du Gouvernement, qui n'est pas formellement revenu sur le communiqué.

III. ADMINISTRATION DU PROCESSUS ELECTORAL

8. Au cours de la période à l'étude, les organes électoraux ont mené à bien le processus d'épuration des listes électorales et remédié à un petit nombre d'erreurs concernant les inscriptions. Pour faciliter la participation des membres de la résistance nicaraguayenne au processus électoral, le CSE a mis en place des dispositifs spéciaux permettant à ceux qui ont choisi la démobilisation de s'inscrire sur les listes (jusqu'au 5 février). L'inscription de six membres de la résistance nicaraguayenne démobilisés sous les auspices de la Commission

internationale d'appui et de vérification (CIAV) a été vérifiée en janvier. La distribution de copies électorales, décidée au cours du dialogue national, a débuté le 20 décembre, date à laquelle ont été distribuées les listes correspondant à la région I, et s'est terminée le 12 janvier, soit 18 jours plus tard que prévu. A partir de ces listes, les partis ont commencé à effectuer des tournées dans le but d'identifier les personnes indévisées et de vérifier en même temps les inscriptions. Les inscriptions sur les listes électorales peuvent être contestées jusqu'au 6 février. Enfin, il est intéressant de noter que le PNUD a déjà entrepris des activités d'assistance technique préparatoire qui aboutiront à un projet visant à mettre au point un registre électoral permanent et à améliorer sensiblement les documents d'état civil.

9. S'agissant des 63 bureaux de vote qui n'ont jamais pu ouvrir ou qui n'ont ouvert que certains des dimanches consacrés au processus d'inscription (et qui, pour la plupart sont situés dans la région autonome de l'Atlantique Nord), la situation n'a pas évolué, dans la mesure où les Ministères de l'intérieur et de la défense ont informé le CSE que les conditions de sécurité ne permettent pas de rouvrir ces bureaux. Pour leur part, l'UNO comme le Mouvement indigène de la côte atlantique (Yatama) affirment que tel n'est pas le cas et que le refus de rouvrir ces bureaux s'explique par le fait que la majeure partie des citoyens non inscrits sont membres de l'opposition. Le nombre des intéressés se situe entre 60 000 (selon l'UNO) et 2 000 (selon le Conseil). Le chiffre de 60 000 comprend probablement toute la population nicaraguayenne qui se trouve actuellement de l'autre côté de la frontière, dont l'inscription éventuelle est plutôt fonction du processus de démobilisation mentionné au paragraphe précédent que de l'ouverture des bureaux de vote. Bien que la réouverture desdits bureaux aux fins de la reprise des inscriptions puisse n'avoir qu'un effet limité d'un point de vue quantitatif, son importance sur le plan symbolique n'est pas à négliger.

10. Comme pour les précédents rapports, l'on a examiné les accords du CSE et des conseils électoraux régionaux pour la période considérée. S'agissant du CSE, au cours de cette période toutes les décisions ont été prises à l'unanimité et l'on note de nouveau la volonté des organes électoraux d'assurer l'application effective du principe fondamental d'une participation politique large et pluraliste. Cela ressort clairement, par exemple, de la suite donnée par le CSE aux demandes d'inscription d'associations pour la présentation par voie de pétition populaire de candidats aux élections aux conseils régionaux autonomes de la côte atlantique : Yatama (Région autonome de l'Atlantique Nord) et Yatama-Movimiento Juvenil Multiétnico (Région autonome de l'Atlantique Sud). Les demandes de ces associations péchaient par une série de vices de forme eu égard aux formalités prescrites par la loi électorale. Du point de vue strictement juridique, le CSE aurait pu légitimement s'opposer à ce que les demandes soient acceptées en pareil cas, au motif que les conditions requises par la loi électorale n'étaient pas dûment remplies. Cependant, après avoir signalé que les deux demandes en question "présentent quelques vices de forme au regard de la stricte application de la loi électorale", le CSE a décidé de les accepter, "étant donné l'importance de la participation des associations pour la présentation de pétitions populaires pour les élections aux conseils régionaux autonomes de la côte atlantique". Ces considérations acquièrent une importance particulière si l'on se souvient que Yatama est, dans cette région, le principal rival du parti au pouvoir.

/...

11. Le deuxième rapport faisait état de la constitution, au niveau régional, de bureaux chargés d'examiner les plaintes et les allégations. Quand ces bureaux ont commencé à fonctionner, certains problèmes sont apparus en ce qui concerne l'accomplissement de leurs tâches. Il convient tout d'abord de souligner que les moyens dont ils disposent sont insuffisants, ce qui restreint leur capacité de donner suite aux plaintes dont ils sont saisis. Deuxièmement, la plupart des cas - et à coup sûr les cas les plus graves - relèvent des instances pénales ordinaires, dont les délais de procédure ne sont pas conçus en fonction du rythme électoral mais plutôt pour protéger les droits des personnes en cause. Dans la majorité des cas, à l'exception des questions mineures qui relèvent de procédures sommaires, on ne peut s'attendre que les instances judiciaires se prononcent à bref délai. Il serait cependant souhaitable de suivre ces affaires de plus près et de les porter plus rapidement devant la justice. Troisièmement, dans les domaines limités qui relèvent de la compétence directe des organes électoraux, certains des partis requérants ne présentent pas de preuves à l'appui de leurs plaintes et ne les justifient pas suffisamment, ce qui empêche les conseils régionaux de faire droit à leurs requêtes. Bien qu'une bonne partie des questions susmentionnées échappent au contrôle du Conseil, on pourrait s'attendre qu'il agisse de façon plus énergique. Dans le souci de pallier ces insuffisances, et vu les limites de leur pouvoir coercitif, les organes électoraux ont décidé de négocier des accords entre les partis pour éviter des actes de violence et relever le niveau de la bataille électorale; de tels accords ont été conclus dans la majorité des régions ainsi qu'à l'échelle nationale. En dépit des difficultés rencontrées, il y a lieu de noter que la décentralisation de la procédure a permis de mieux donner suite aux plaintes dans les régions.

12. Le CSE a pour autre tâche importante de sensibiliser l'électorat par une campagne massive d'éducation civique que financent les Gouvernements canadien, norvégien et suédois. Au départ, le Conseil a surtout insisté sur l'importance de s'inscrire sur les listes électorales et, à partir du début de la campagne électorale, sur le respect des idées d'autrui et le refus de la violence. Pendant le reste du mois de janvier et en février, l'accent sera mis sur les modalités de vote et le secret du scrutin. Le déroulement de la campagne de sensibilisation et l'objectivité absolue de ses messages confirment une nouvelle fois l'évaluation positive de l'action du Conseil.

13. Le Conseil a beaucoup progressé dans la définition des modalités à appliquer le jour des élections. L'alliance d'opposition a exposé à la Mission ses principaux sujets de préoccupation qui, pour la plupart, ont déjà reçu une réponse satisfaisante dans des résolutions du Conseil. L'ONUUVEN compte maintenant un spécialiste de l'organisation du travail ayant une grande expérience des processus électoraux, qui aide à mettre au point les procédures à utiliser dans le cas de bureaux où les inscrits sont très nombreux et à rechercher des solutions aux problèmes en suspens. Du point de vue de la Mission, les précautions d'ordre technique prises par le Conseil - vérification du papier spécial sur lequel sont imprimés les bulletins, apposition de cachets sur ces derniers, utilisation d'une encre indélébile pour marquer les doigts des personnes qui votent, remise de copies authentifiées des minutes du scrutin aux contrôleurs et aux observateurs internationaux, participation de ceux-ci à toutes les phases du processus électoral, etc. - réduisent au minimum la possibilité qu'il y ait un nombre élevé d'irrégularités.

14. De son côté, l'ONUVE est en train d'élaborer ses propres mécanismes d'observation pour pouvoir vérifier correctement, sur le plan technique, le déroulement du processus électoral. Néanmoins, il convient de rappeler une fois encore que, aussi précis que puissent être les instruments de vérification qu'ils utilisent, les observateurs ne peuvent se substituer aux contrôleurs désignés par les partis, dont la présence dans chacun des bureaux de vote est, pour l'opposition, la meilleure garantie de la transparence des élections.

IV. DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

A. Financement interne de la campagne électorale

15. En ce qui concerne le financement par l'Etat, le 19 janvier, le CSE a mis à la disposition des partis les fonds prévus pour les élections municipales, dont la répartition a été assurée dans les conditions prévues par la loi électorale. La loi autorise les dons de citoyens nicaraguayens résidant dans le pays, les partis devant indiquer au Conseil électoral suprême le montant total des dons reçus. Bien que tous les partis aient bénéficié d'apports de cette provenance, aucun d'eux ne les a déclarés et le CSE n'a pas cherché à les y contraindre étant donné les difficultés que comporte la mise en application de cette disposition avec un minimum d'efficacité. Il est extrêmement difficile d'obtenir des renseignements fiables en la matière et seulement quelques entretiens avec des membres du personnel administratif des partis ont été possibles. Dans le cas du FSLN, une bonne partie des dons internes proviennent de souscriptions à des obligations ou de contributions d'adhérents. L'UNO, quant à elle, semble pâtir sérieusement de l'impression de richesse qu'a créée la publicité considérable dont a fait l'objet l'octroi de fonds par le Congrès des Etats-Unis pour les élections au Nicaragua, question sur laquelle on reviendra plus loin. L'UNO a cependant réussi à obtenir auprès de particuliers des contributions limitées, ce qui lui a permis de poursuivre sa campagne. Le financement des autres partis est assuré au moyen de contributions versées par les adhérents. Cela étant, le travail bénévole des militants et sympathisants constitue sans aucun doute la contribution la plus substantielle aux campagnes électorales, et, sur ce plan, des différences sensibles existent entre les divers partis.

B. Financement externe de la campagne électorale

16. Pour mieux faire comprendre la complexité de la situation créée par le financement du processus électoral au Nicaragua à l'aide de dons provenant de l'étranger, il convient de rappeler les principes fondamentaux établis dans la législation nationale :

a) Quelle que soit leur origine, les dons en provenance de l'étranger qui sont destinés aux partis politiques sont répartis par moitié entre le "Fonds pour la démocratie" établi pour le financement du processus électoral et administré par le CSE et le parti politique considéré;

b) Dans le cas d'apports en nature, les biens de consommation destinés à la propagande électorale sont exemptés du prélèvement de 50 %, quelle que soit leur valeur;

/...

c) Lorsqu'il s'agit de biens d'équipement, l'exemption est applicable jusqu'à concurrence de l'équivalent de 20 000 dollars et le prélèvement de 50 % s'applique au reste;

d) L'article 128 de la loi électorale prévoit l'admission en franchise du matériel de propagande électorale;

e) Les dons destinés à des organisations non affiliées à un parti ne sont pas régis par les dispositions de la loi électorale mais sont traités conformément aux dispositions en vigueur pour la coopération extérieure, établies en 1986, lesquelles interdisent les dons à des entreprises à but lucratif, et aux dispositions stipulant que la constitution d'associations à but non lucratif doit être approuvée par l'Assemblée nationale.

17. Les partis ont reçu des apports substantiels en nature (maillots publicitaires, briquets, articles de papeterie, matériel de bureau, haut-parleurs, mégaphones, casquettes, etc.), dont il est difficile d'estimer la valeur. Toutefois, les données obtenues du CSE permettent d'évaluer à plus de 200 000 dollars les dons ainsi reçus par l'UNO et à un montant beaucoup plus élevé les apports dont a bénéficié le FSLN. Des dons moins importants ont également été faits à quelques autres partis, notamment ceux qui ont des attaches internationales.

18. En ce qui concerne les apports en espèces, le CSE indique qu'on a enregistré d'une part 420 000 dollars des Etats-Unis versés au FSLN qui en a déjà alloué 50 % au Fonds pour la démocratie et, d'autre part, 1,8 million de dollars des Etats-Unis destinés à l'UNO et acheminés par l'intermédiaire de l'Agency for International Development (AID) et du National Endowment for Democracy (NED) (un apport de même montant allant au CSE). Les règles qui régissent l'utilisation des fonds alloués par le Congrès des Etats-Unis au NED à l'intention de l'UNO interdisent d'utiliser ces fonds pour appuyer directement des candidats, ce qui empêche donc de s'en servir directement pour faire du prosélytisme et financer les campagnes politiques. Par conséquent, la plus grande partie des fonds (75 % environ du montant de près de 1,8 million de dollars) est utilisée pour l'acquisition de véhicules, le reste servant pour l'essentiel à l'achat d'équipements et de matériel de bureau. Au moment de l'établissement du présent rapport, les véhicules se trouvaient au Nicaragua mais ne pouvaient être utilisés parce que les douanes exigeaient le paiement de droits d'importation, les véhicules n'étant pas considérés comme "matériel de propagande électorale" exempté de droits au titre de l'article 128 de la loi électorale. Les décaissements ont été retardés par des pesanteurs bureaucratiques dont l'inévitabilité paraîtrait difficile à démontrer dans certains cas. A la suite de nombreuses protestations publiques de l'UNO, le Président Ortega a demandé à la Banque centrale d'avancer les fonds nécessaires. Au nombre des problèmes soulevés par l'UNO, celui du paiement des droits de douane a été réglé par l'entremise de la Banque centrale, qui a octroyé les crédits et donné les garanties nécessaires à cet effet.

19. Un peu plus de 1,5 million de dollars en provenance des Etats-Unis sont acheminés par l'intermédiaire de l'Institut pour la promotion et la formation électorales (IPCE). Bien que celui-ci soit une association civile affiliée à aucun parti, du fait que tous ses dirigeants sont des politiciens en vue de l'UNO

et que l'utilisation des ressources est étroitement liée à la solution de questions soulevées par l'UNO (vérification du processus d'inscription sur les listes électorales, formation de contrôleurs de l'alliance d'opposition, etc.), l'octroi de fonds à cette association devient une question politique même si elle ne relève pas de la compétence des organes électoraux. Le Gouvernement fait valoir que l'IPCE n'a pas pris les mesures voulues pour acquérir le statut légal requis par la loi, qu'une partie des retards tiennent à la manière dont la bureaucratie des Etats-Unis a traité le don et qu'en dernière analyse, l'IPCE n'est qu'une façade montée par l'UNO pour contourner les dispositions de l'article 124 de la loi électorale. L'UNO fait valoir pour sa part que le FSLN prétextait des problèmes bureaucratiques pour empêcher que ces fonds ne parviennent à l'alliance d'opposition, perturbant ainsi sa campagne électorale.

20. Telle que la question est posée et compte tenu des problèmes complexes implicitement liés à l'interprétation stricte des questions juridiques en jeu, il n'est pas vraiment utile de pousser plus loin l'analyse. La solution des problèmes dépend d'une décision politique du Gouvernement, laquelle impliquerait un effort en vue de résoudre d'une manière ou d'une autre les questions liées à la manière dont est traité l'appui fourni par les Etats-Unis. Il serait souhaitable d'interpréter les textes juridiques avec le maximum de souplesse, comme l'a fait, dans des circonstances similaires, le CSE pour des questions relevant de sa compétence, en retenant des interprétations et en prenant des décisions qui faciliteraient la participation de l'opposition au processus électoral. M. Richardson a fait part de ces observations au Président Ortega. Au moment de l'établissement du présent rapport, il a été appris qu'aux termes d'un accord négocié par l'ancien Président Carter 2/, les dirigeants de l'IPCE seraient autorisés à utiliser les fonds sous la supervision du CSE. Il est indiscutable que les retards au décaissement ont eu une incidence sur la campagne électorale.

21. Enfin, les partis d'opposition non affiliés à l'UNO ont constamment protesté contre l'inégalité dans laquelle les placent, d'une part, les avantages dont bénéficie le parti au pouvoir et, d'autre part, le financement de l'UNO par le Gouvernement des Etats-Unis. Néanmoins, la répartition égalitaire des temps d'antenne gratuits à la télévision donne aux groupes de moindre envergure un avantage relatif et l'UNO elle-même a protesté contre ce qu'elle considère comme une répartition inéquitable. Le problème réel est que la polarisation qui a caractérisé la campagne, à laquelle s'ajoutent des inégalités quant aux moyens financiers, constitue pour ces partis un obstacle difficile à surmonter.

C. Principales caractéristiques des stratégies électorales des divers partis

22. Dans les paragraphes qui suivent, on tentera d'analyser sommairement les caractéristiques des stratégies électorales adoptées par les partis et l'ampleur de leurs efforts de propagande. Cette analyse est importante parce que l'opposition a une nette tendance à croire que la seule arme véritable du parti au pouvoir est le fait qu'il contrôle l'appareil de l'Etat et en abuse, ainsi qu'à n'accorder qu'une valeur insuffisante à l'organisation de la campagne, au nombre des personnes qui y participent et à l'engagement qu'elles ont pris, ainsi qu'à d'autres aspects manifestement légitimes du jeu de la concurrence électorale. Les partis

/...

d'opposition qui n'appartiennent pas à l'UNO - désavantagés par la polarisation évidente de pays - font surtout valoir comme arguments les moyens financiers beaucoup plus importants dont disposent, pour des raisons différentes, le FSLN et l'UNO et l'impossibilité qui en découle de diffuser leurs propres messages électoraux, qui à leur avis devraient avoir des chances égales de parvenir aux électeurs.

23. Le FSLN mène une campagne électorale intensive et bien organisée, à laquelle participent très activement ses candidats à la présidence, mais qui serait inutile si - comme le prétendent certains secteurs de l'opposition - il pouvait remporter les élections autrement que par le jeu de la concurrence électorale. Au début, le Front cherchait surtout dans sa propagande électorale à discréditer son adversaire principal en rappelant ses liens avec Somoza autrefois et avec les contre-révolutionnaires, et, pour ce qui est de l'aspect positif, à associer l'idée de la victoire du Front à la paix. Plus récemment, il semble mettre plutôt l'accent sur l'irresponsabilité des propositions de l'opposition et souligner les avantages et le réalisme de son propre programme. Le contenu de ses spots et messages télévisés, plus positif, joue sur l'attrait de la vie, de la joie, de la jeunesse. Il mène une campagne traditionnelle : rassemblements auxquels participent des candidats de différents niveaux 3/, messages publicitaires à la radio et à la télévision, distributions massives de T-shirts, de casquettes et d'autres accessoires publicitaires, mise en place d'un vaste réseau de bureaux de propagande. Les rassemblements, les bureaux de propagande, les messages radiotélévisés et les distributions de T-shirts sont nettement plus nombreux que ceux des autres partis. Mais, dès le début, le Front a aussi innové, par exemple en organisant des conventions publiques à l'américaine, en incluant des candidats qui n'appartiennent pas au parti. Il participe souvent aux foires agricoles, aux festivités religieuses, etc. où il est habituellement le seul parti politique à se manifester. Les responsables du Front sont très impliqués dans la campagne, ce qui constitue l'un de ses principaux atouts. Les intéressés travaillent à titre bénévole, comme d'ailleurs la plupart des personnes du lieu qui sont employées dans les bureaux de propagande.

24. Dans le cas de l'UNO, il s'agit d'une alliance qui s'est formée récemment entre, d'une part, certains partis existant depuis longtemps, comme les partis communiste, socialiste, libéral indépendant et libéral constitutionnaliste, qui disposent de structures bien établies, et, d'autre part, quelques courants et mouvements divers qui se sont constitués en partis dans le cadre des dispositions transitoires de la loi électorale, qui simplifient les mécanismes régissant la constitution de partis. Même si tous ces groupes disposaient d'une certaine expérience politique, leurs structures étaient largement inadéquates. L'alliance d'opposition a dû non seulement désigner des candidats aux trois niveaux, mais encore définir un programme commun, etc. En ce qui concerne les conseillers municipaux, élus pour la première fois au suffrage universel, il s'agissait de présenter 1 790 candidats dans les 130 municipalités, et il a fallu également présenter 180 candidats aux conseils régionaux de la côte atlantique, ce qui présentait d'énormes difficultés. Vu l'ampleur de la tâche, le fait d'avoir pu mettre sur pied une organisation nationale témoigne bien du dévouement des responsables de la campagne. La stratégie de l'UNO est conçue de façon plus traditionnelle que celle du Front; en fin de semaine, de nombreuses manifestations

ainsi que des défilés auxquels participent les candidats aux élections présidentielles sont organisés à l'intérieur du pays, tandis que, durant la semaine, un nombre considérable de défilés et de manifestations de plus faible envergure ont lieu dans les quartiers de Managua. Les messages mettent l'accent sur les promesses que le Front n'a pas tenues, sur l'abolition du service militaire et, plus récemment, ils se concentrent plus spécialement sur les graves problèmes économiques, le chômage et des thèmes similaires. Les programmes télévisés de l'UNO, de bonne qualité sur le plan technique 4/, ont notamment pour thème la liberté contre le totalitarisme, et tirent parti de slogans populaires dans d'autres contextes ("Ils ne passeront pas", "Le peuple uni ne sera jamais vaincu", musique de "We shall overcome", etc.). Une intense campagne sur les ondes radiophoniques est également en cours. La distribution de maillots, casquettes et autres matériels publicitaires est beaucoup plus limitée que celle qu'effectue son principal concurrent. Il n'est guère probable qu'il y ait de grands changements de stratégie au cours de cette campagne, à l'exception peut-être de quelques grandes manifestations pour la clôture.

25. Les autres partis n'ont pas eu beaucoup recours aux manifestations. Seul le Parti social-chrétien (PSC) semble l'avoir fait de façon plus ou moins systématique. Le PSC et le Parti conservateur démocrate du Nicaragua (PCDN) ont fait largement campagne sur les ondes radiophoniques et ont fait de la propagande dans les journaux; dans ce dernier domaine il convient de citer la campagne publicitaire du Mouvement d'unité révolutionnaire (MUR). Les ressources limitées dont disposent ces partis ont entravé le déroulement de leur campagne, cette dernière se bornant à une distribution limitée de matériel imprimé, à la peinture de slogans sur les murs, à des activités de porte à porte et à l'organisation de séminaires et réunions de portée limitée. L'ouverture d'un bureau de propagande favorise également le prosélytisme. En tout état de cause, ces partis ont su tirer profit au maximum de toutes les occasions fournies à titre gracieux sur la chaîne 6 par Elecciones 90 et d'autres programmes similaires institués par certaines chaînes de radio d'Etat et privées.

D. Déroulement des rassemblements et manifestations publics

26. Comme on l'a indiqué au paragraphe précédent, les manifestations et rassemblements publics constituent l'un des éléments les plus importants des stratégies de la campagne des principaux concurrents. Ce n'est que récemment que les partis ont commencé à utiliser ces plates-formes publiques pour présenter le programme qu'ils proposent. Durant la majeure partie des phases initiales de la campagne, les discours consistaient essentiellement en déclarations de principe et attaques contre l'adversaire. Cela étant, les informations publiées dans la presse nationale ont été axées moins sur le contenu du message que sur le nombre et l'enthousiasme des participants (photographies à l'appui) et, bien entendu, sur le moindre signe d'intimidation ou de violence qui aurait été constaté 5/. Pour ce qui est de la presse internationale, le parti pris est beaucoup plus évident : la quasi-totalité des informations concernant les rassemblements publics au Nicaragua ne mentionnent que ceux qui donnent lieu à des actes de violence, avec une préférence marquée pour ceux qui font des victimes ou auxquels des groupes de visiteurs étrangers assistent par hasard.

27. La partialité de ces informations donne une idée déformée de la réalité, sur deux points au moins : d'abord, quant au pourcentage de cas dans lesquels des actes de violence ou d'intimidation ont été constatés; ensuite, quant à la participation effective d'observateurs ou de visiteurs à des manifestations de cette nature. Le tableau ci-après contient des informations sur le nombre de rassemblements publics organisés par chaque parti depuis le début de la campagne électorale, sur les actes de violence ou d'intimidation constatés et sur la présence d'observateurs ou de visiteurs.

Rassemblements et manifestations publiques organisés depuis
 le début de la campagne électorale

Parti	Nombre de rassemblements ou manifestations organisés <u>a/</u>	Rassemblements ou manifestations ayant donné lieu à des actes de violence grave <u>b/</u>	Rassemblements ou manifestations ayant donné lieu à des actes de violence mineure	Nombre d'observateurs présents <u>c/</u>	
				ONUVER	OEA
FSLN	148	-	2	52	74
UNO	94	1	8	80	66
Autres	12	-	-	11	-
Total	254	1	10	143	140

a/ Le tableau n'indique que les rassemblements ou manifestations qui, en raison de leur importance, ont été mentionnés dans des publications périodiques, ou qu'ont observés des membres de la Mission. Les rassemblements locaux de moindre importance n'étant pas pris en compte, le nombre d'incidents est surestimé par rapport au total réel. Dans le cas du FSLN, 203 rassemblements n'ont pas été mentionnés dans la presse.

b/ Les actes de violence grave sont ceux qui ont donné lieu à des incidents ayant fait des morts ou des blessés qui ont dû être hospitalisés, et les actes de violence mineure sont les autres cas de dommages corporels ou d'intimidation à l'égard des participants, d'échanges d'insultes ou d'altercations, etc. Six des incidents mineurs pris en compte dans le tableau entrent dans cette dernière catégorie.

c/ Dans bien des cas, des observateurs d'autres organisations étaient présents. On mentionnera en particulier le Center for Democracy, dont les observateurs ont assisté à quatre rassemblements, dont celui de Masatepe, le Centre Carter, International Ecumenical Observers et Hemisphere Initiatives/LASA.

28. Les données qui figurent dans le tableau donnent une idée différente de celle qui ressort des informations publiées dans les journaux : le pourcentage de rassemblements de l'UNO au cours desquels se sont produits des incidents (très mineurs) s'élève à 8,5 % du nombre total de ceux qu'elle a organisés, il n'y a eu d'incidents graves que dans un seul cas : celui de Masatepe. Des observateurs ont assisté à la majorité des incidents. L'évolution des actes de violence dans le temps présente un caractère cyclique : pendant la période d'inscription sur les listes électorales, la situation est demeurée complètement normale. Dans la première quinzaine de novembre, quelques incidents se sont produits; après une brève accalmie, ils ont repris au début de décembre et ont atteint leur paroxysme à Masatepe, où se sont produits les actes de violence les plus graves de toute la campagne.

29. Les faits survenus le 10 décembre à Masatepe ont mis en alerte tous les participants à la bataille électorale et ont donné un caractère d'urgence à la recherche de solutions. Le 1er décembre, le CSE avait convoqué une réunion de tous les partis participants pour examiner le problème de la violence et parvenir à des accords analogues à ceux déjà conclus dans diverses régions. Le FSLN a proposé aux partis de renouveler leur appui aux Accords conclus par les Présidents centraméricains à la réunion de San Isidro (A/44/872-S/21019) et à la démobilisation de la résistance nicaraguayenne et de réaffirmer l'engagement pris de respecter les principes du Code d'éthique électorale, en demandant aux autorités gouvernementales d'insister sur l'impartialité de l'information publiée dans la presse et sur l'accès de tous les partis aux organes d'information appartenant à l'Etat. Cette réunion ayant été convoquée d'urgence, les représentants des partis n'étaient pas prêts à participer au débat et il leur fallait consulter leurs dirigeants avant de prendre les engagements proposés. Dix jours plus tard, après les incidents de Masatepe, le CSE a de nouveau convoqué d'urgence une réunion des partis, au cours de laquelle le FSLN a réitéré sa proposition, avec des modifications mineures. Le représentant autorisé de l'UNO a donné son approbation, sous réserve que le FSLN s'engage à appliquer effectivement la proposition, ce que les représentants du FSLN ont accepté. La réunion a été suspendue une quatrième fois pour permettre aux organes directeurs des partis d'étudier la question et de formuler des propositions. A la reprise des travaux, l'UNO a présenté un nouveau document dans lequel certaines des propositions du FSLN étaient incorporées dans une longue liste de suggestions sans rapport avec le thème de la violence électorale (concernant notamment la libération des 39 anciens gardes somozistes encore détenus et de nombreux points de détail concernant les procédures à suivre le jour des élections). Au cours d'une suspension de séance, l'UNO s'est retirée des débats et les huit partis présents ont signé un bref document contenant un appel à la tolérance et à la modération et appuyant la démobilisation. Deux jours plus tard, l'UNO a publié un communiqué dans lequel elle approuvait l'appel en faveur de la cessation de la violence formulé dans l'accord signé par les autres partis.

30. Depuis les incidents de Masatepe, et jusqu'au 25 janvier, quelque 220 manifestations publiques se sont déroulées sans qu'on ait signalé de graves actes de violence o/. La présence de la police, dont les organisateurs de la manifestation avaient été préalablement avisés, a constitué un facteur positif. Lors des manifestations d'une certaine ampleur, les policiers sont accompagnés de responsables de rang supérieur (dans certains cas, du Vice-Ministre de l'intérieur

/...

lui-même), pour veiller à ce que les policiers subalternes n'agissent avec impulsivité. La réaction des partis a été en général favorable, même si certains candidats ont fait des déclarations agressives concernant la présence de la police 7/, provoquant ainsi certaines tensions. Il est probable que des incidents isolés et mineurs se produiront dans l'avenir, mais le problème de la violence lors des rassemblements publics ne semble pas, à l'heure actuelle, constituer le principal sujet de préoccupation.

E. Caractéristiques particulières de la côte atlantique

31. Avant d'analyser, dans les paragraphes qui suivent, la campagne électorale et les irrégularités observées dans son déroulement, il convient de mentionner certaines particularités propres à la côte atlantique, par lesquelles celle-ci se distingue du reste du pays. Il s'agit d'un territoire vaste et peu peuplé, dont la participation à l'économie est marginale, les principales ressources y étant la pêche, l'élevage et l'activité minière, celle-ci en déclin dans le nord-ouest de la région VII. La principale caractéristique des régions autonomes de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Sud réside en tout état de cause dans les différentes ethnies dont celles-ci sont composées : les miskitos, ethnie dominante, les sumos 8/, les métis, les ladinos et les créoles. Les relations avec les représentants de l'administration centrale, que la population locale dénomme "les Espagnols", ont toujours été marquées par les tiraillements et les heurts. La côte atlantique a en outre été le cadre de nombreux affrontements entre différents groupes d'origine miskito. Du fait de cette situation conflictuelle et des pressions exercées en vue d'obtenir l'autonomie, la région a récemment été dotée d'un statut autonome, de sorte que les autorités locales qui y sont élues ne consistent pas en conseils municipaux, mais bien plutôt en conseils régionaux autonomes. L'organisation de partis est chose assez inusitée sur la côte atlantique, où n'est en fait implanté que le Frente. La population du littoral étant peu encline à s'organiser en partis politiques, la loi électorale prévoit la possibilité de présenter des candidats par le biais des associations pour la présentation de pétitions populaires dont il a été question dans les rapports précédents. Une association créée en vue des prochaines élections (Yatama) présentera ses propres candidats aux élections des conseils régionaux autonomes. Il faut noter, enfin, le peu d'intérêt que la population locale manifeste pour les élections nationales, qu'elle considère comme quelque chose qui, à la limite, ne la concerne pas, tandis que les élections aux conseils régionaux autonomes se voient accorder une importance considérable.

F. Activité militaire

32. La principale différence entre les régions est le degré de violence constaté dans celles-ci. Parmi les principaux éléments de cette violence, citons les affrontements avec la résistance nicaraguayenne. La carte reproduite à l'annexe III indique la répartition géographique des actes de violence enregistrés en novembre et en décembre et la concentration de ces derniers est évidente dans les régions I, V et VI. Le FSLN, dont les candidats et les dirigeants ont été l'objet de ces attaques, les attribue directement ou indirectement à l'UNO, et utilise cet argument dans sa campagne électorale du fait que l'UNO a une certaine réticence à condamner sans ambiguïté ces faits et que parmi ses dirigeants figurent d'anciens responsables de la résistance nicaraguayenne. Mais il apparaît

clairement que l'alliance d'opposition n'en tire aucun avantage sur le plan électoral, et que le simple fait qu'elle fasse partie de l'opposition tout comme la résistance nicaraguayenne ne la rend pas automatiquement responsable de ce genre d'événements. Pour leur part, les dirigeants de la résistance nicaraguayenne ont nié toute participation à ces événements et insisté sur le fait que leurs combattants avaient pour instructions de ne pas engager d'offensives militaires. En général, on a affirmé qu'une grande partie de ces actes pouvaient être attribués à des groupes isolés de la résistance nicaraguayenne, qui échappent au contrôle des cadres de direction.

33. Toutefois, le fait est que, même lorsque les responsables de ces actes de violence ne participent pas à la campagne électorale, leurs actions ont un effet d'intimidation marqué sur les activistes et les candidats dans les régions où l'activité de la résistance nicaraguayenne est prédominante et ont un impact négatif sur le processus électoral. Le nombre élevé des victimes d'actes de violence de cette nature renforce naturellement l'effet d'intimidation. Une grande partie des allégations émanant du FSLN se réfèrent également à d'autres actes d'intimidation perpétrés par des membres de la résistance nicaraguayenne qui, même s'ils ne font pas de victimes, cherchent à faire pression, par la menace sur la population rurale pour qu'elle vote pour l'alliance d'opposition. Si ces pressions n'ont pas eu beaucoup d'effet du point de vue des désistements de candidats, cela peut être attribué à la cohésion des cadres du FSLN, qui s'avère plus forte dans les zones de conflit.

G. Autres actes d'intimidation

34. La caractéristique principale de la période sur laquelle porte ce rapport a été l'augmentation considérable du nombre des plaintes concernant des actes d'intimidation, des menaces, des actes de harcèlement et d'agression et la détention de candidats, de membres des bureaux de vote, de contrôleurs et même d'électeurs. Cet accroissement a été constaté aussi bien du côté du FSLN que de celui de l'opposition, y compris en particulier l'UNO, bien que, naturellement, le type d'intimidation varie en fonction de l'auteur de la plainte. La plus grande partie des plaintes du FSLN ont trait à des activités attribuées à la résistance nicaraguayenne, et il en a été question au paragraphe précédent. Dans le cas de l'opposition, les plaintes se réfèrent habituellement à des menaces d'agression physique, à la perte d'un emploi, à des dommages causés à des biens, à des actes d'intimidation par correspondance ou téléphone, etc. Une catégorie particulièrement importante d'actes d'intimidation a trait aux désistements de candidats à des postes électifs, lesquels, d'après l'alliance d'opposition, sont dus essentiellement à des pressions exercées sur les candidats. Le FSLN, pour sa part, a exploité ces désistements et certaines des lettres qui en expliquent les motifs, et en a fait l'un des éléments clefs de sa campagne, dans le but de renforcer l'image négative qu'il veut donner de son principal adversaire.

35. Il ressort des données figurant à l'annexe I que le nombre des candidats aux conseils municipaux qui, pour diverses raisons, se sont retirés ou ont été éliminés des listes initialement présentées par les partis était de 354, dont 51 ont été remplacés. Si, en valeur absolue, ces chiffres paraissent élevés, il ne faut pas oublier qu'ils représentent à peine 5,7 % du nombre total des candidats initialement présentés par les partis. Si l'on ne tient compte que des candidats

/...

qui ont demandé à être retirés des listes, le chiffre tombe à 153 (soit 2,5 % de tous les candidats), dont un peu plus de la moitié (79 candidats) appartenaient à l'UNO et près du quart (34 candidats) à l'Alliance sociale-chrétienne (ASC). Compte tenu de cette forte concentration, ces deux cas, et en particulier celui de l'UNO, sont les seuls à être examinés ici. L'impact de ces retraits sur le processus électoral proprement dit n'est pas important, d'autant qu'il s'agissait, dans la plupart des cas, de suppléants ou de candidats qui avaient peu de chances d'être élus. De même, la représentation des partis, au cas où ils obtiendraient la majorité, ne serait guère affectée. Aussi convient-il d'examiner les motifs, en particulier lorsque les retraits seraient dus à des actes d'intimidation, ainsi que l'impact psychologique sur les autres participants au processus électoral.

36. Au cours de la deuxième quinzaine de décembre et de la première moitié de janvier, l'ONUVEUEN a organisé une série d'entrevues avec les candidats qui s'étaient retirés 9/, des dirigeants de leurs partis et d'autres sources d'information importantes. Même si le nombre de ces entrevues est élevé, il serait erroné de chercher à exploiter ces résultats, soit parce qu'il est difficile de les classer en catégories bien délimitées, soit parce qu'ils ne sont pas tous aussi fiables 10/. Cela étant, il ressort de l'examen approfondi de ces entrevues qu'il existerait principalement trois types de situation.

37. Le premier type de situation correspond à des motifs qui sont considérés comme normaux dans une situation politique aussi complexe que celle du Nicaragua et qui n'affectent nullement la régularité du processus électoral. Ces motifs sont de toutes sortes : nominations sans consultation préalable, espoirs frustrés d'obtenir des avantages, conflits au niveau de la direction locale, divergences politico-idéologiques, etc. La plupart des retraits de candidats des partis d'opposition n'appartenant pas à l'UNO et près du tiers des retraits de candidats de l'alliance d'opposition paraissent pouvoir être classés dans cette catégorie.

38. La deuxième catégorie, un peu moins nombreuse, recouvre des situations où des candidats peu motivés ont subi de légères pressions. S'il est difficile de déterminer où finit la persuasion et où commence l'intimidation, il est arrivé par exemple que soient formulées des allusions voilées qui ne vont pas véritablement jusqu'à la menace, ou bien plus souvent, que l'on fasse miroiter certains avantages économiques. L'existence de ces situations s'explique par la difficulté qu'éprouve l'Alliance à nommer un nombre aussi élevé de candidats en plein processus d'organisation. On a été amené à faire appel à des candidats ayant des liens marginaux avec l'opposition et même, dans quelques cas extrêmes, à inscrire des activistes du FSLN sur les listes des candidats de l'UNO.

39. La troisième et dernière catégorie concerne les cas où il existe des preuves tangibles d'intimidation. Dans la mesure où ils ont été traités au paragraphe 33, les actes d'intimidation auxquels des activistes du FSLN ont été en butte de la part d'éléments de la résistance nicaraguayenne ne sont pas examinés ici. La plupart des plaintes formulées par l'UNO se rapportent à des zones où l'activité militaire a été et demeure intense, et concernent communément des querelles personnelles sévissant de longue date. Les pressions exercées vont en l'occurrence des atteintes aux biens (habitations, voitures, etc.) jusqu'aux menaces de mort. En général, les plaignants mettent en cause la Direction de la sécurité de l'Etat ou certains de ses éléments. De par leur répartition géographique et leur

diversité, rien ne permet de supposer qu'il s'agisse d'activités d'intimidation planifiées centralement; il s'agirait plutôt d'agissements d'activistes qui croient avantager ainsi leur parti. Quoi qu'il en soit, c'est là un problème grave et la multiplication de tels incidents risque d'entacher la régularité du processus électoral. Devant l'importance des pressions exercées et la quasi-impossibilité de recueillir des preuves qui permettent de traduire les coupables en justice, le meilleur moyen de résoudre ce problème est d'amener le parti au pouvoir à exercer des pressions constantes sur ses militants, en soulignant que de telles attitudes nuisent à leur propre cause. Au cours de l'entretien qu'il a eu avec le Président Ortega, en sa qualité de candidat du parti au pouvoir, M. Richardson a particulièrement insisté sur ce point et le Président s'est engagé à n'épargner aucun effort dans ce sens.

40. La situation comporte un deuxième aspect, qui semble particulièrement dangereux. Du point de vue du déroulement du processus électoral, le nombre, voire la gravité, des actes d'intimidation ne représentent qu'une partie du problème. Le fait même qu'ils aient commencé à occuper une place de premier plan dans la campagne introduit un changement qualitatif dans son déroulement. Les candidats y font de plus en plus allusion dans leurs discours. La presse d'opposition les mentionne constamment et il n'est pas toujours facile pour le lecteur de distinguer les actes d'intimidation véritables qui font entrave, par conséquent, à la liberté d'expression, des mesures légales prises par les autorités et qui mettent en cause des hommes politiques. En fait, à l'instar d'autres thèmes de la campagne, le fait de se plaindre d'actes d'intimidation peut alimenter les rivalités. Dans une campagne électorale caractérisée dans tous les camps par le recours fréquent au dénigrement des autres candidats, les accusations mutuelles d'intimidation tiennent très souvent lieu de débat de fond. Le risque inhérent à cette attitude est double : d'une part, ces références constantes à l'agression et à l'intimidation peuvent en elles-mêmes inciter à la violence; d'autre part, elles peuvent, en devenant paradoxalement des prophéties qui se réalisent, conduire des candidats et des membres ou des contrôleurs des bureaux de vote, dont la perception de la réalité est influencée par ces allégations exagérées, à se désister.

Utilisation abusive de biens publics

41. On voit encore des camions ayant des plaques minéralogiques officielles dans les manifestations organisées par le FSLN. L'opposition ne dépose pas de plaintes à ce sujet alors qu'il serait très facile, dans ce cas précis, de fournir des preuves sous forme de photographies ou d'autres éléments similaires. Les plaintes qu'on pourrait formuler en l'espèce relèveraient de l'utilisation abusive de biens publics. Confronté aux faits, le FSLN rétorque que, dans la majeure partie des cas, il s'agit de véhicules loués à des entreprises publiques dont c'est l'activité officielle. Dans les autres cas, les utilisateurs de ces véhicules seraient des syndicalistes du secteur public, ce qui n'est pas facile à vérifier. Le FSLN signale que ces véhicules peuvent être loués par l'opposition également et que le Ministère des transports a publié un communiqué qui rappelle le fait. L'opposition déclare que l'accès à ces moyens de transport n'est pas facile et ajoute que les transporteurs privés qui sont disposés à louer leurs véhicules à l'opposition font l'objet de pressions tendant à les en dissuader.

42. Dans un autre domaine, on a aussi observé une utilisation abusive de biens publics : il s'agit des inscriptions et peintures murales que l'on peut voir à l'intérieur et à l'extérieur des édifices publics. L'ONUUVEN a décidé de ne retenir que ces cas précis et considère que dans le cas de lieux publics tels que murs de soutènement, dallages, réverbères, etc., ces inscriptions ne sont pas irrégulières étant donné l'impossibilité pratique d'empêcher cette pratique. Comme dans le cas précédent, on voit encore, surtout en province, des peintures murales, des affiches ou des inscriptions à caractère électoral sur les murs d'édifices publics, en dépit des instructions précises que le CSE a publiées à ce sujet.

43. Au cours de son entretien avec le Président de la République, le représentant personnel du Secrétaire général lui a fait part de sa préoccupation à cet égard et le Président s'est engagé personnellement à rechercher des solutions aux problèmes qui subsistent ou à prendre des mesures correctives. L'ONUUVEN a demandé aux partis politiques de présenter des plaintes chaque fois qu'ils constateraient de telles pratiques dans les domaines mentionnés.

V. LA CAMPAGNE ELECTORALE ET LES MOYENS D'INFORMATION

44. La partialité constatée dans les médias a été à l'origine de graves préoccupations lors des premières phases de la campagne électorale. Le deuxième rapport de l'ONUUVEN (A/44/834) critiquait vivement la violence et le manque d'impartialité des messages transmis par les médias, qu'ils soient publics ou privés 11/. Depuis lors, des progrès appréciables ont été faits, même s'il reste encore quelques problèmes à résoudre, qui seront abordés dans les paragraphes suivants lors de l'analyse de la situation concernant les différents médias. Les problèmes en question ont été abordés lors de l'entrevue que M. Richardson a eue avec le Président Ortega.

45. Au début de la campagne électorale, on a renforcé les équipes de surveillance et d'analyse des médias, qui, à Managua, comptent actuellement six personnes. A l'échelon régional, on a fourni le matériel nécessaire à l'enregistrement d'échantillons de programmes à contenu politique diffusés par les stations locales ainsi que les moyens dont le personnel a besoin pour analyser, quant au fond, les informations recueillies. A ce jour, l'ONUUVEN détient 232 heures d'archives pour les émissions télévisées et 210 heures d'archives pour les émissions radiodiffusées; les programmes portent sur l'actualité et la politique ou comportent des messages publicitaires et autres éléments pertinents.

Situation actuelle à la télévision

46. Les programmes télévisés n'ont pas beaucoup changé au cours de la période considérée. Sur la chaîne 6 entre 18 et 19 heures, et quotidiennement depuis le 12 janvier, passe toujours le programme Elecciones 90, qui a été réaménagé. Le Noticiero Sandinista (journal télévisé sandiniste) est diffusé chaque jour par les deux chaînes de 20 heures à 20 h 30 et dernièrement, jusqu'à 20 h 40. Les temps d'antenne gratuits prévus par la loi électorale (3 minutes 30 secondes par jour et par parti) sont offerts sur la chaîne 6 après 21 heures. En dehors de cette plage horaire, les programmes sont libres, comme sur la chaîne 2. Les partis utilisent peu les temps d'antenne prévus par la loi, au point que pour la semaine du 16 au 23 janvier, seuls le FSLN et le PSC ont utilisé la totalité du temps qui leur été

imparti. L'UNO et PCDN ont utilisé environ sept minutes chacun. Pour sa part, l'alliance d'opposition a choisi de diffuser son journal indépendant - porte-voix de l'UNO - d'une durée de 10 minutes, trois fois par semaine sur la chaîne 2, qui pratique des tarifs beaucoup plus bas.

47. Le journal télévisé sandiniste, dont la grande partialité a été critiquée dans le deuxième rapport de l'ONUEN (A/44/834), s'est sensiblement amélioré quant à la gestion du temps dont il dispose. La comparaison d'un échantillon d'émissions choisies au hasard au cours des mois d'octobre et de janvier laisse apparaître différents changements. En premier lieu, le FSLN commence à se présenter en tant que parti et candidat électoral et ne se contente plus de rendre compte de ses activités en les situant dans un contexte essentiellement axé sur les questions gouvernementales. L'alliance d'opposition a eu davantage de temps d'antenne en janvier, rattrapant ainsi le FSLN, et les commentaires portant sur des questions gouvernementales ont beaucoup diminué. Le temps consacré à l'opposition qui ne fait pas partie de l'UNO reste négligeable, représentant à peine 3 % de l'ensemble du journal.

	<u>Temps d'antenne moyens en</u>	
	<u>Octobre 89</u>	<u>Janvier 90</u>
FSLN	2' 02"	3' 42"
UNO	1' 08"	3' 54"
Autres partis d'opposition	2' 11"	0' 59"
Activités gouvernementales	5' 09"	3' 08"
Autres questions	19' 30"	18' 19"

Source : ONUEN, sur la base d'un échantillon de programmes.

48. Pièce maîtresse de la programmation électorale à la télévision, Elecciones 90 a non seulement accru sa fréquence mais a également amélioré beaucoup sa présentation. Trois jours par semaine, à tour de rôle, des représentants des partis politiques, choisis par tirage au sort, font un exposé de trois minutes puis répondent aux questions de trois journalistes représentant des médias d'appartenance différente. Sont également reçus en direct des appels téléphoniques de téléspectateurs sans triage préalable, et une unité mobile interroge des Nicaraguayens s'ils y consentent 12/. Deux partis interviennent en outre quotidiennement, pendant une demi-heure chacun. Deux jours par semaine, un débat en direct d'une heure est organisé entre les candidats de deux partis qui sont interrogés par trois journalistes à tour de rôle et ont un droit de réponse de trois minutes. Les deux partis choisissent par avance les thèmes de discussion ainsi que leurs représentants. Dans le cadre du débat entre le FSLN et l'UNO sur les questions économiques, dont on a beaucoup parlé, l'un des journalistes représentait le SSTV, le deuxième La Prensa et le troisième le Financial Times. Elecciones 90 ne s'est pas limité à améliorer notablement sa qualité journalistique mais est également parvenu à un niveau d'impartialité satisfaisant.

/...

49. Il reste cependant certains domaines où des améliorations s'imposent. Divers spots publicitaires nettement teintés de prosélytisme passent en dehors des temps d'antenne réservés aux partis politiques. Dans l'un de ceux-ci, un acteur de feuilleton brésilien à succès s'adresse aux téléspectateurs nicaraguayens et conclut en disant qu'en 1990 "Tout ira mieux". Or, c'est là un des slogans électoraux du FSLN. De tels écarts sont incompatibles avec une télévision d'Etat vraiment impartiale. A défaut de les proscrire, il faudrait autoriser les organisations non partisans proches de l'opposition à diffuser des messages de contenu subliminal analogue. Des améliorations pourraient également être apportées à la manière dont le Noticiero Sandinista (journal télévisé sandiniste) traite l'opposition. Bien que celui-ci soit exempt des excès critiqués dans le deuxième rapport (A/44/834), l'image de l'opposition continue d'y être essentiellement négative. Enfin, il conviendrait d'assouplir la répartition des plages horaires réservées à la propagande des partis, qui se situent trop tard dans la soirée.

A. Situation de la presse écrite

50. Les principales caractéristiques des trois journaux diffusés à l'échelon national que décrivait le rapport précédent demeurent inchangées. Les tableaux 1 à 5 reproduits à l'annexe II contiennent des éléments d'information à ce sujet 13/. Il convient en premier lieu de mentionner la place importante réservée aux questions politiques et électorales, dont la part s'est encore accrue en janvier, notamment dans le cas du journal La Prensa (tableau 1). On note (tableau 2) que pour exprimer son désaccord avec le processus électoral, le journal La Prensa fait fréquemment état de plaintes et allégations. Les tableaux 3 et 4 ont trait à la couverture que chacun des journaux assure, au gouvernement et aux différents partis et organisations qui leur sont affiliées. Les données recueillies à ce sujet confirment la polarisation des journaux et le fait que les nouvelles - positives ou négatives - se rapportent essentiellement au FSLN et à l'UNO, de même que l'intensité de la campagne antigouvernementale menée par La Prensa. Le tableau 5 analyse pour finir la répartition de l'espace que chaque journal réserve à la publicité payante et montre à quel point la campagne électorale s'est intensifiée à l'approche des élections. La Prensa a doublé, proportionnellement, l'espace vendu à l'UNO et commence à incorporer la propagande d'autres partis alors que l'espace réservé au FSLN dans le journal Barricada a triplé. En janvier, la politique de diversification adoptée par le journal El Nuevo Diario a pris un tour plus marqué encore. La situation reste inchangée pour ce qui a trait à la violence verbale, à la dénigration constante de l'adversaire et au fait que les mêmes événements sont présentés sous une forme radicalement différente selon la tendance du journal qui les relate. Les excès de langage ont constitué une préoccupation constante du CSE, et l'on examine plus loin certaines des mesures qui ont été prises à ce sujet.

51. L'hebdomadaire La Crónica contraste à bien des égards avec les trois journaux mentionnés plus haut. Ayant une distribution sensiblement plus limitée, ce journal exerce néanmoins une influence non négligeable dans le contexte politique nicaraguayen du fait qu'il vise un public de politiciens, d'intellectuels et de professionnels qui, à leur tour, sont ceux qui forment l'opinion. Bien qu'elle représente une ligne idéologique claire - son directeur 14/ se situe du côté de l'opposition dans la lutte électorale - La Crónica publie des articles de tendances diverses et s'est efforcée, depuis le début de la campagne, d'exposer les opinions des différents candidats. Le journal a d'ailleurs rendu compte d'une série

d'entrevues avec des membres du Gouvernement, du Frente, de l'UNO et des partis d'opposition non affiliés à l'UNO. Grandement différente en cela aussi des journaux à grande circulation, La Crónica publie souvent des articles analytiques. Y sont exposées et examinées des questions comme la signification des élections pour le système politique nicaraguayen, les différents modèles de régime politique proposés et les programmes économiques, thèmes quasiment absents de la presse quotidienne. Il en est au reste de même pour d'autres périodiques, dont Análisis, Envío ou Pensamiento Propio qui, comme La Crónica, ont des affinités idéologiques bien précises. Ces publications n'influent cependant que de façon plus limitée sur le processus électoral du fait qu'elles s'intéressent beaucoup moins à la conjoncture politique, l'une traitant de questions économiques et les autres ayant une orientation plus universitaire.

B. Situation en matière de radiodiffusion

52. La radio, qui est pourtant le moyen de communication susceptible d'assurer la plus grande diffusion au Nicaragua, ne joue qu'un rôle secondaire dans la campagne électorale. Alors qu'elle pourrait atteindre les électeurs qui n'ont pas accès aux moyens d'information écrits ou visuels, sa capacité n'est pas pleinement utilisée par les formations politiques concurrentes. Cela est particulièrement vrai s'agissant des stations de radio régionales. Celles-ci, de même que les stations nationales qui émettent depuis Managua, ont aménagé et mis à la disposition des partis des programmes gratuits offrant aux chefs de parti une tribune pour présenter analyses politiques, débats ou interviews. Ces initiatives n'ont pas été accueillies comme on aurait pu s'y attendre par les candidats politiques, dont certains déclinent ces invitations. Il semble que cette politique d'ouverture soit particulièrement favorable et utile aux petits partis politiques qui ne disposent que de moyens limités pour financer des programmes payants. La situation actuelle montre que ce sont justement ces partis qui s'excluent eux-mêmes de certaines stations de radio, soit pour des motifs économiques, soit en raison de divergences idéologiques avec ces stations et, partant, avec leurs publics respectifs. Aucune des stations de radio qui vendent du temps d'antenne aux participants à la bataille électorale ne procède à un filtrage ni ne refuse l'accès de ses émissions à aucune formation politique, sous réserve que les partis respectent les règles établies par le CSE et que leur propagande soit conforme au Code d'éthique électorale.

53. En ce qui concerne les stations radiophoniques d'Etat, la Voz de Nicaragua diffuse des communications du FSLN, de l'UNO, du Parti social-chrétien (PSC), du Parti conservateur démocrate du Nicaragua (PCDN) et du CSE, ainsi que des messages adressés par le Président de la République à tous les Nicaraguayens. La Primerísima diffuse des communications du FSLN, du PSC, du PCDN et du CSE; Radio Liberación, des communications du FSLN, de l'UNO, du PSC et du PCDN; Radio Insurrección, des communications du FSLN, du PCDN, de l'UNO et du Parti unioniste centraméricain (PUCA); Radio Pancasán, des communications du FSLN, de l'UNO, du PCDN et du PSC. L'éventail des partis qui ont recours aux stations de radio privées est plus large, encore qu'il corresponde aux orientations idéologiques desdites stations, auxquelles s'ajoutent celles de diverses organisations civiques, telles que l'Union de la jeunesse démocratique, la Centrale des travailleurs nicaraguayens, l'Union des producteurs nicaraguayens et Vía Cívica. En ce qui concerne la Voz de Nicaragua, il se produit un phénomène analogue à celui qui a été signalé à propos du Système sandiniste de télévision

(SSTV), à savoir que la station diffuse des informations concernant les activités futures d'organisations sectorielles et territoriales dont les liens avec le sandinisme sont bien connus, ce en quoi l'opposition voit à juste titre une publicité déguisée du FSLN. Des tentatives plus directes - appels à voter pour le Front, notamment - ont également été signalées. Le CSE a fixé les tarifs des radios d'Etat à leur niveau d'avril (en dollars, compte tenu du taux élevé d'inflation). En ce qui concerne la Voz de Nicaragua, station de radio la plus écoutée du pays, les tarifs se situent aux alentours de 360 000 córdobas les 30 secondes (soit l'équivalent de 7,75 dollars des Etats-Unis au taux de change officiel), tandis que pour la Radio Católica (station privé) qui applique le principe de la libre négociation des contrats), les tarifs atteignent 1 300 000 córdobas pour la même durée.

54. On pourrait conclure de ce qui précède que ce sont précisément le nombre élevé des stations de radion et la diversité des régimes de propriété s'appliquant dans chaque cas qui garantissent la pluralité des orientations de l'information et des options politiques dans le domaine de la radiodiffusion au Nicaragua. Toutes les options politiques peuvent s'exprimer librement et il est loisible à chaque parti d'utiliser les ondes radiophoniques aux fins de sa campagne de propagande politique jusqu'au 25 février prochain, sans autres restrictions que celles qui découlent de la loi du marché.

C. Plaintes et allégations concernant les moyens d'information

55. S'il est vrai que ni plaintes ni allégations concernant les moyens d'information n'ont été enregistrées depuis que la campagne électorale a officiellement débuté, on aurait tort d'en déduire que les médias ont cessé d'être un sujet de controverse. En réalité, l'opposition émet avant tout des critiques de caractère général, sans parvenir à les illustrer par des faits prêtant à dénonciation. Lors de réunions de travail avec les responsables des moyens d'information des partis, des plaintes ont été formulées au sujet des spots publicitaires à contenu politique implicite mentionnés plus haut, de même qu'à propos des difficultés d'accès à certains médias privés auxquelles se heurtent notamment les petits partis d'opposition, ce en raison du prix élevé des temps d'antenne publicitaires. Eu égard à la quasi-impossibilité de suivre toutes les émissions radiophoniques, l'ONUEN a demandé aux partis politiques qui constateraient des irrégularités bien précises d'accompagner leurs plaintes des éléments d'information nécessaires pour étayer les faits.

56. La nouvelle Direction des moyens de communication et de diffusion du CSE a multiplié les initiatives visant à résoudre les problèmes de son ressort. C'est ainsi qu'à la fin de décembre, elle a admonesté le journal Barricada en privé pour avoir passé des annonces payantes qui déformaient une publicité précédemment publiée par l'UNO; ces faits ne se sont pas répétés. Elle a mis La Prensa en garde contre le recours à des expressions telles que "Front somoziste", contre l'utilisation du mot "Rambo" pour désigner le Président Ortega et contre l'emploi de titres alarmistes et tendancieux. Elle a enjoint à la Vía Cívica de cesser de faire paraître dans La Prensa un texte de propagande intitulé "Comment voter", dont les approximations risqueraient d'induire les électeurs en erreur le jour des élections. Récemment, et c'est là sans aucun doute son intervention la plus retentissante, elle a admonesté publiquement la direction du journal

/...

El Nuevo Diario, qui n'avait pas tenu compte de ses injonctions répétées, de cesser de désigner l'UNO par le sigle GN-UNO ou GN-1 (Guardia Nacional-UNO). Comme ledit journal poursuivait sur cette lancée, le Conseil électoral suprême l'a contraint à publier le texte de son admonestation. A quoi le journal a répondu d'une manière irrévérencieuse, sans même se conformer à la forme de publication prescrite par le Conseil. Celui-ci vient de convoquer à nouveau le Directeur du journal El Nuevo Diario et a entamé une procédure qui pourrait déboucher sur l'application des sanctions plus graves prévues par la loi sur les médias (fermeture du journal pour une durée de un à trois jours).

57. Bien que la situation dans le domaine des moyens d'information et de diffusion soit encourageante, certaines améliorations seraient bienvenues, comme on l'a indiqué dans les paragraphes qui précèdent. M. Richardson a fait part de sa préoccupation à ce sujet au Président Ortega, qui lui a donné l'assurance que le Gouvernement ferait preuve de la plus grande vigilance en la matière.

VI. MISE EN QUESTION DE LA REGULARITE DU PROCESSUS ELECTORAL

58. Des facteurs d'incertitude de signe contraire et ayant des effets distincts peuvent influencer sur le déroulement d'un processus électoral quel qu'il soit. L'incertitude régnant communément quant à l'issue du scrutin tend à exercer un effet positif dans la mesure où elle contraint les antagonistes à adapter leurs propositions et leurs messages aux préférences de l'électorat. Celle qui pèse en revanche sur les conditions de légitimité dans lesquelles se déroule le processus électoral a des effets essentiellement négatifs. Les rapports précédents faisaient état de la préoccupation que la mise en question a priori de la régularité du processus électoral dans certains milieux inspirait à la Mission. La situation n'a guère évolué pendant la période à l'examen, le discrédit continuant d'être jeté sur certains des aspects fondamentaux du processus électoral, ce qui constitue une source de vif souci pour l'ONUJEN.

59. L'évaluation du déroulement du processus électoral exige qu'une distinction soit faite entre deux types de questions, qui se présentent simultanément dans le scénario électoral nicaraguayen. Il convient d'une part de considérer et d'analyser la question des conditions d'égalité du scrutin et des liens que celles-ci entretiennent avec l'équilibre relatif des possibilités qui s'offrent aux antagonistes, soit ce qui a été appelé le "nivellement du terrain". On s'attachera d'autre part à évaluer le comportement des "arbitres" que sont les organes électoraux, y compris, cela va de soi, les positions adoptées sur le premier type de questions et les conséquences qui en découlent.

60. S'agissant du premier point, il n'est manifestement pas possible d'envisager une égalité complète, à chacun des niveaux où se déroule la joute électorale, ne serait-ce que par le simple fait que les candidats occupent des positions différentes vis-à-vis de l'appareil d'Etat. On notera, à titre d'exemple, les disparités évidentes que présentent les possibilités d'accès à cet appareil (y compris une vaste gamme de moyens d'information), sur lequel le parti au pouvoir exerce son emprise. D'aucuns feraient en outre valoir qu'il existe ou peut exister des différences dans l'usage de la capacité de coercition légitimement exercée par l'Etat sur les différents participants au processus électoral. Les accusations constamment formulées, lors des discussions qui ont précédé la réforme de la loi

/...

électorale, touchant la dissymétrie qui existerait sur ces plans, ont conduit le parti au pouvoir à proposer des mécanismes inusités dans la législation d'autres pays, suivant lesquels les partis politiques peuvent, dans certaines conditions, être financés par des organismes ou par des particuliers étrangers. Des considérations similaires ont inspiré la décision de tirer parti de cette possibilité pour financer certaines des activités de l'alliance d'opposition que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a prise par la suite.

61. Cela étant, il est facile de faire valoir que les principaux facteurs d'équilibre qui jouent dans le duel électoral nicaraguayen ne se limitent pas aux éléments mentionnés plus haut. On considérera, en effet, comme pertinents également : a) le fait que le parti au pouvoir doit rendre compte de ses actes en tant que gouvernement, alors que les opposants peuvent se contenter de formuler des propositions différentes ou de critiquer les actes du gouvernement; b) le processus de polarisation qui permet à une partie de l'opposition de capter les voix des électeurs mécontents de la situation difficile de l'économie nicaraguayenne, laquelle s'explique à son tour par le conflit prolongé auquel le pays a été soumis; c) le fait que l'opposition peut exagérer la dissymétrie et utiliser elle-même cet argument comme slogan électoral.

62. La Mission considère que dans le cas du Nicaragua, les organes électoraux, confortés par la présence d'importantes missions d'observateurs internationaux et par l'attention extrêmement vigilante accordée aux élections par le monde extérieur, sont devenus eux-mêmes un autre facteur important d'équilibre. La façon dont ils s'acquittent de leur mission, qui comprend la ratification du Code d'éthique électoral; la mise en application des accords entre partis inspirés et appuyés par eux; leurs interventions publiques au sujet de comportements contestables d'organismes gouvernementaux ou de moyens d'information contrôlés par l'Etat, les caractéristiques de leurs campagnes de publicité, les efforts déployés pour former les membres des bureaux de vote et les contrôleurs, ont uniformément eu pour effet d'améliorer, dans un sens toujours plus favorable à l'opposition, les conditions d'égalité du scrutin.

63. La tâche dont elle doit s'acquitter, qui n'est pas circonscrite à l'observation du seul scrutin, mais s'étend à l'observation du processus électoral dans son ensemble, contraint l'ONUEN à s'intéresser à ce type de questions. Le fait qu'elle a à recevoir les plaintes et les allégations émanant des partis, ainsi qu'à les soumettre à une analyse systématique et à les évaluer par catégorie, aide la Mission à déceler les domaines dans lesquels le parti au pouvoir peut abuser de ses avantages. Ses rapports périodiques ne visent pas à dresser des bilans globaux de l'évolution du processus électoral jusqu'à la date de chaque rapport, mais bien plutôt à faire connaître certains aspects critiques - et critiquables - du processus électoral et des positions des antagonistes. Qu'il soit permis d'espérer que ses observations apportent une contribution constructive à la recherche de solutions aux questions critiques.

64. En dépit de tout ce qui a été signalé, les organes électoraux ont souvent été pris à partie par certains secteurs de l'opposition. Des attitudes récentes de l'opposition, y compris son obstination, devenue futile, à récuser la composition du CSE, pourraient s'interpréter comme faisant partie d'un effort soutenu de remise en cause, à moins qu'il ne s'agisse d'une stratégie électoraliste irresponsable. On a

/...

récemment pu déceler, tant dans le pays qu'à l'extérieur, des tentatives visant de façon subtile à disqualifier l'action des observateurs internationaux. La double incidence du discrédit jeté sur l'arbitre et sur les principaux témoins est trop lourde de dangers pour que l'on omette de la mentionner.

VII. RESUME DES PRINCIPALES OBSERVATIONS

A. Administration du processus électoral

65. Les organes électoraux ont continué de fonctionner de façon satisfaisante. Quelques problèmes persistent touchant la suite donnée aux plaintes et allégations, qui tiennent tant à l'insuffisance des ressources en personnel et des équipements qu'aux restrictions légales à la compétence du CSE en ce qui concerne les délits relevant d'instances pénales, dont l'examen subit les pesanteurs de la justice ordinaire. Malgré ces difficultés, il serait souhaitable que l'on redouble d'efforts afin de suivre de plus près la suite donnée à ce type d'affaires et d'assouplir la procédure dans le cas des plaintes relevant de la compétence du CSE. Il convient enfin de souligner l'importance que la réouverture des 63 bureaux de vote n'ayant pu fonctionner normalement au cours du processus d'inscription sur les listes électorales revêtira, sur le plan symbolique, sinon d'un point de vue quantitatif.

B. Déroulement des rassemblements et manifestations publiques

66. Dès l'ouverture officielle de la campagne électorale, le 4 décembre dernier, rassemblements et manifestations publiques se sont multipliés. Depuis les événements de Masatepe, aucun incident important ne s'est produit. L'UNO a organisé 94 manifestations d'une certaine importance, dont 85 % ont été suivies par l'ONUEN, qui n'a constaté d'incidents, et extrêmement mineurs, que dans huit cas. La présence de la police et les entretiens préalables avec les organisateurs des réunions ont manifestement eu des effets bénéfiques et contribué à rétablir un climat normal. Tout semble indiquer que cette tendance se maintiendra pendant le reste de la campagne électorale.

C. Activité militaire

67. Au cours de la période considérée, l'activité militaire attribuée à des groupes de la résistance nicaraguayenne s'est poursuivie, faisant un nombre tragique de victimes et entravant indéniablement le processus électoral. Bien que les responsables ne participent pas au processus électoral et que le règlement d'une telle situation ne relève pas des autorités électorales, ces faits ont des incidences préoccupantes dans la mesure où ils ont un effet intimidateur sur les militants et les candidats du parti du gouvernement dans les régions où se concentre l'activité militaire.

D. Autres actes d'intimidation

68. L'augmentation considérable du nombre de plaintes relatives à des actes d'intimidation constitue sans nul doute l'une des principales caractéristiques de la période considérée. Bien que le nombre élevé de plaintes ne revête en fin de compte qu'une importance surtout symbolique, il a des incidences dans la mesure où

/...

il perturbe le climat électoral en suscitant la crainte et, ce qui serait particulièrement grave, pourrait empêcher l'opposition de contrôler le processus. Dans le cas particulier des candidats à des postes de conseillers, le nombre de demandes de radiation ne représente que 2,5 % du nombre total de candidatures initialement présentées. Bien que ce nombre soit restreint, l'ONUUVEN a eu, en raison de l'importance symbolique de la question, de très nombreux entretiens avec les candidats qui s'étaient désistés ainsi qu'avec les principaux dirigeants des partis et informateurs. On a ainsi constaté que les candidats qui s'étaient désistés pouvaient être classés en trois groupes. Le premier de ceux-ci comprend les candidats s'étant désistés pour des raisons normales n'influant en rien sur le déroulement du processus électoral (nominations sans consultation préalable, avantages escomptés et non matérialisés, conflits internes et/ou désaccords politico-idéologiques). La plupart des candidats des partis d'opposition non affiliés à l'UNO et un tiers environ de ceux de cette alliance qui se sont désistés appartiennent à ce groupe. Le deuxième groupe, moins important que le précédent, comprend les candidats qui se sont désistés par suite de pressions n'atteignant pas le niveau de véritables actes d'intimidation ou par manque d'ardeur à l'égard du parti. Le troisième groupe comprend les candidats s'étant désistés à la suite d'actes d'intimidation intervenus, pour la plupart, dans les régions où se concentre l'activité militaire. Ceux-ci ont pu consister en dommages causés aux biens et propriétés et aller jusqu'à la menace dirigée contre la personne de tel ou tel candidat. Les plaintes incriminent généralement - explicitement ou implicitement - des agents de la sûreté. L'étude de la répartition géographique et des caractéristiques de ce dernier type d'actes ne donne pas à penser qu'un dessein commun existerait, qui pourrait être qualifié d'action concertée à l'échelon national, mais bien plutôt que l'on a affaire aux initiatives de militants agissant localement. Ces observations n'atténuent en rien l'importance que l'ONUUVEN accorde à la question, qui compte parmi ses principales préoccupations, et les faits nouveaux qui pourront se produire sur ce plan seront suivis avec une attention toute particulière.

E. Utilisation des biens publics

69. Si des plaintes ont bien été reçues en ce qui concerne l'utilisation abusive de biens publics, telle que l'utilisation de transports publics pour des activités partisans, ou l'existence de peintures ou dessins à l'extérieur des édifices publics, il est également prouvé que le Gouvernement est fermement résolu à s'y opposer. Suivant les assurances qui nous ont été données à différents niveaux du Gouvernement, les efforts visant à régler ces problèmes se poursuivront, et nous avons demandé aux partis politiques d'aider à recenser les infractions aux règlements applicables en la matière.

F. La campagne électorale et les moyens d'information

70. Dans son deuxième rapport, l'ONUUVEN (A/44/834) reprochait vivement aux moyens d'information nicaraguayens la violence de leurs messages et la partialité des informations diffusées, reproche qui s'adressait en particulier à la télévision. Dans le présent rapport, elle se félicite des initiatives importantes que le Système sandiniste de télévision a prises en développant les programmes gratuits de débats et les exposés et discussions politiques et en modernisant la présentation des émissions. Il y a lieu de se féliciter également des facilités supplémentaires

/...

mises à la disposition des partis politiques en ce qui concerne l'achat de temps d'antenne sur l'une ou l'autre chaîne et de la couverture accrue des activités de l'opposition dans le Noticiero Sandinista. Il n'en reste pas moins que des efforts supplémentaires doivent être faits pour améliorer le contenu des informations en faisant preuve d'une plus grande impartialité à l'égard des divers acteurs politiques. Dans le domaine de la radio, la pluralité est plus grande vu la diversité des stations privées. Dans le cas de ce moyen d'information, la seule difficulté d'accès est celle que constitue le coût. Dans l'ensemble, l'évaluation est positive. S'agissant de la presse écrite, la violence des articles et la manipulation de l'information demeurent la principale caractéristique. Il existe cependant des différences sensibles entre les divers journaux. Barricada, bien qu'étant l'organe officiel du FSLN, fait preuve d'un plus grand professionnalisme et, à la suite des suggestions du CSE, a considérablement tempéré l'agressivité de ses articles. A l'autre extrême, El Nuevo Diario a atteint un tel degré de violence dans ses attaques contre l'opposition en général, et UNO en particulier, qu'il s'est vu adresser les admonestations les plus sévères du CSE. En dépit de l'évolution encourageante de la situation enregistrée en ce qui concerne les moyens d'information, la possibilité d'apporter des améliorations sur ce plan, comme sur ceux qui ont été examinés plus haut, a été évoquée lors de l'entretien que M. Richardson a eu avec le Président Ortega.

G. Mise en question de la régularité du processus électoral

71. Dans un processus électoral, il n'est pas possible de penser en termes de stricte égalité sur tous les plans où se déroule la joute électorale. L'exemple le plus frappant est celui de l'accès forcément inégal à l'appareil de l'Etat, question centrale de la campagne en cours. Il existe néanmoins des mécanismes naturels de compensation, comme l'obligation pour les gouvernants de rendre compte de leurs actes de gouvernement, tandis que l'opposition peut se contenter de faire des critiques et des propositions, captant ainsi les voix des mécontents. Certains de ces mécanismes résultent de décisions prises par les pouvoirs publics ou d'accords politiques, comme les normes inusitées de financement de la campagne qui permettent aux partis politiques de recevoir des fonds de l'extérieur. L'action des organes électoraux - ratification du Code d'éthique électorale, appui à la conclusion d'accords entre les partis, activités relatives aux moyens de communication, formation des contrôleurs et des membres des bureaux de vote - constitue autant de facteurs qui tendent à équilibrer la concurrence électorale. La conformité de l'élaboration des listes électorales et de la conception des procédures de vote ainsi que la présence d'observateurs internationaux qui a été demandée pour toute la durée du processus électoral contribuent également à équilibrer la donne.

72. Le fait que l'opposition s'obstine néanmoins à mettre les organes électoraux en cause de façon quasi systématique préoccupe vivement la mission. Cette attitude qui consiste à prendre part au jeu tout en rejetant constamment les décisions de l'arbitre donne à penser que l'on se trouverait en présence soit d'une tentative visant à mettre en question la régularité du processus électoral, soit d'une stratégie électorale hasardeuse. Enfin, la mission est préoccupée aussi par les indices de certaines tentatives visant de façon subtile à disqualifier les observateurs internationaux, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Nicaragua. La double incidence du discrédit jeté sur l'arbitre et sur les témoins est trop lourde de dangers pour que l'on omette de la mentionner.

/...

Notes

1/ Les six séances officielles du CSE et les 44 accords qui y ont été adoptés, entre le 10 novembre 1989 et le 15 janvier 1990, ont été analysés. La période couverte est légèrement différente dans le cas des CER.

2/ L'accord a été signé par M. Potoy, représentant l'IPCE, par M. Selva (membre du CSE, nommé sur la proposition de l'UNO) et par l'ancien Président Carter, en qualité de témoin.

3/ Il s'agit souvent de cérémonies organisées par les pouvoirs publics - remises de titres de propriété, inaugurations, etc. - et, dans la mesure où le Président est lui-même candidat, celles-ci ont une composante, ou du moins une incidence, politique évidente.

4/ Dans la nouvelle documentation, on a éliminé certains facteurs de distorsion qui avaient été critiqués dans le deuxième rapport de l'ONUEN (A/44/834).

5/ L'analyse d'un échantillon de commentaires parus dans les journaux sur les manifestations publiques indique que 23 % seulement de l'article étaient consacrés au contenu du discours lorsqu'il s'agissait de l'UNO, et que cette proportion était de 6 % lorsqu'il s'agissait du FSLN.

6/ Dans de rares cas, des incidents mineurs se sont produits. Par exemple, le 16 janvier, alors que la police dispersait, à Granada, une petite réunion publique de l'UNO qui n'avait pas été autorisée et qui se déroulait à deux blocs à peine d'un hôtel où était annoncée la présence du candidat présidentiel du FSLN, des désordres se sont produits et ont entraîné l'utilisation de gaz lacrymogènes et l'arrestation de quelques personnes, remises depuis en liberté.

7/ Par exemple, à Nagarote, un des candidats de l'opposition a déclaré que les policiers "n'étaient en train de cuire au soleil dans leurs tenues spéciales de Martiens que pour protéger les hordes sandinistes conduites par le maire de Nagarote, et non pas pour nous protéger, car nous n'avons pas besoin de la protection de la police; celle-ci, d'ailleurs, ne fait rien pour empêcher les provocations des sandinistes".

8/ Dans la région autonome de l'Atlantique Sud, il existe également deux autres petits groupes ethniques : les Ramas et les Garifonas.

9/ Dans certains cas, devant l'impossibilité d'interroger les candidats qui s'étaient retirés, les enquêteurs se sont adressés à leur famille ou à leurs voisins. On a cherché à rencontrer l'ensemble des candidats qui s'étaient retirés, mais il n'a pas été possible, dans certains cas, de les localiser ou d'obtenir une entrevue. Les efforts se poursuivront dans l'espoir d'interroger la plupart des intéressés d'ici la fin du mois de janvier.

10/ Concernant la première situation, on peut citer l'exemple d'un candidat de l'UNO qui s'est retiré parce qu'il aurait été intimidé par des partisans de son propre parti, qui l'accusaient d'être un agent du FSLN. Quant à la deuxième, s'il a parfois été possible d'aborder assez franchement la question de l'intimidation, les enquêteurs ont dû parfois tirer leurs propres conclusions de l'attitude de la personne interrogée.

11/ Les préoccupations ont été partagées par d'autres observateurs internationaux. L'OEA, notamment, reprend ces critiques dans son troisième rapport, publié le 20 janvier.

12/ Le Système sandiniste de télévision, comme le lui a demandé l'ONUEN, a accepté que les membres de la Mission accompagnent l'unité mobile afin de s'assurer que les personnes interrogées étaient bien choisies en toute impartialité.

13/ Données tirées de l'analyse d'un échantillon composé de plusieurs numéros des trois journaux en question (numéros des 4, 5, 6, 7, 9, 11, 16 et 19 décembre 1989 et des 5, 6 et 8 au 24 janvier 1990).

14/ Luiz Guzmán, Directeur de la publication et un candidat du Parti social populaire chrétien à l'Assemblée nationale, présenté par l'Union d'opposition nationale.

LISTE D'ABREVIATIONS

ASC	Alliance sociale chrétienne
B	<u>Barricada</u>
CSE	Conseil électoral suprême
END	<u>El Nuevo Diario</u>
FSLN	Front sandiniste de libération nationale
LP	<u>La Prensa</u>
MAP-ML	Mouvement d'action populaire marxiste léniniste
MUR	Mouvement d'unité révolutionnaire
PCDN	Parti conservateur démocrate du Nicaragua
PLIUN	Parti libéral d'unité nationale
PP/APP	Partis politiques/Alliances de partis politiques
PRT	Parti révolutionnaire des travailleurs
PSC	Parti social chrétien
PSOC	Parti du conservatisme social
PUCA	Parti unioniste centraméricain
UNO	Union d'opposition nationale

Annexe I

ETAT RECAPITULATIF DES LISTES DE CANDIDATS AUX CONSEILS MUNICIPAUX

PARTI/ALLIANCE	FSLN	PRT	P. SOC.	PCDN	MAP-ML	MUR	UNO	PUCA	PLIUN	ASC
CANDIDATS PRESENTES	895	47	32	208 (P)	122	118 (P)	838 (P)	585	127 (P)	476
Membres à part entière	895	46	30	190 (S)	110	115 (S)	838 (S)	169	15 (S)	384
Suppléants										
Demande d'exclusion	5	2	4	6	3	7	79	8	5	34
Substitution pour cause de décès	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Candidats également inscrits sur les listes de candidats à l'Assemblée nationale	-	-	1	-	-	-	-	5	18	7
Refus de se soumettre à la décision du PP/APP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12
Ne remplissent pas les conditions d'âge minimal	-	-	-	-	-	3	-	-	-	14
N'ont pas fourni les données nécessaires	-	-	-	4	2	-	32	2	4	102
Substitutions	6	-	4	-	-	3	14	1	2	21
En blanc	-	2	1	10	5	7	97	14	25	142
TOTAL	895	46	31	202	120	115	790	581	102	419
Membres à part entière	895	45	30	186	107	111	789	159	15	303
Suppléants										

Annexe II

POURCENTAGE DE L'ESPACE DONT IL DISPOSE QUE CHACUN DES TROIS JOURNAUX
 DISTRIBUES A L'ECHELON NATIONAL (LA PRENSA, EL NUEVO DIARIO, BARRICADA)
 CONSACRE A DES QUESTIONS POLITIQUES OU ELECTORALES

	Décembre 1989			Janvier 1990		
	LP %	END %	B %	LP %	END %	B %
<u>Tableau 1</u>						
Information politique (total)	24,91	24,48	33,48	32,37	27,30	39,17
<u>Tableau 2</u>						
Plaintes et allégations	4,41	0,94	2,90	1,71	0,44	1,38
<u>Tableau 3</u>						
Information concernant :						
- Le FSLN	1,25	4,96	14,95	1,83	5,13	12,50
- L'UNO	5,76	2,46	1,98	6,03	1,36	2,30
- Le Gouvernement	3,1	4,74	3,78	2,45	1,63	3,39
- Le PSC	-	-	1,20	0,53	0,84	0,30
- D'autres partis	0,70	1,40	-	0,50	1,20	0,77
- Le CSE	2,06	-	-	2,00	1,45	1,55
<u>Tableau 4</u>						
Information défavorable :						
- Au FSLN	4,87	-	2,00	6,78	-	-
- A L'UNO	-	2,90	5,33	0,90	4,01	5,47
- Au PSC	-	-	-	-	4,10	-
- Au PUCA	-	-	-	0,70	-	-
- Au Gouvernement	6,58	-	0,15	10,10	0,80	-
- Au CSE	-	-	-	0,04	2,70	-
<u>Tableau 5</u>						
Publicité payante :						
- FSLN	-	8,20	5,37	-	8,66	16,91
- UNO	2,71	-	-	4,56	-	-
- PSC	-	0,94	-	0,34	1,38	0,20
- PCDN	-	1,10	-	0,69	1,52	-
- MUR	-	-	-	3,28	1,66	-
- PLIUN	-	-	-	0,34	0,15	-
- Autres	-	-	-	-	0,58	-
- CSE	2,26	0,50	0,27	0,16	0,62	0,77
- Organisations pro-FSLN	-	-	-	-	-	0,39
- Organisations pro-UNO	0,80	-	-	1,83	-	-

Annexe III

NICARAGUA



MAP NO. 3586 (SI) UNITED NATIONS
JANUARY 1990